

Lapte - conseil municipal

Les budgets ont été votés à l'unanimité

Budget communal:

Alors que les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues, il convient d'être prudent quant à l'estimation des recettes de fonctionnement. Les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 168 463 euros. On retiendra que les taux d'imposition restent inchangés, que les charges de personnel sont stables (41% de la section de fonctionnement) et que le total des subventions aux associations s'élève à 22 448 euros.

En ce qui concerne l'investissement, la section s'élève à 823 436 euros. On notera le coût de l'achat d'un camion et de matériel de déneigement pour 174 000 euros, celui de l'adressage qui les bases de travail ont été définies en régie, l'éclairage de l'église pour

10 000 euros, 63 300 pour le réseau chaleur, 10 000 pour l'aménagement de la place du Foyer.

L'ensemble est en partie couvert par l'autofinancement (200 000 euros), le FCTVA (38 000), les fonds de concours de la Communauté des Sucs (70 000), la vente du presbytère de Verne avec terrain (110 000 euros). S'y ajoute la vente de la Cure de Lapte acceptée par le Conseil Municipal suite à la parution de sa mise en vente et la seule proposition pour un montant de 97 000 euros. Un emprunt permettra d'équilibrer le budget (145 482 euros). Ce budget communal a été voté à l'unanimité.

Les budgets annexes:

Ils ont été également approuvés à l'unanimité à l'image du budget "pôle médical" accepté le mois dernier

Pour les panneaux photovoltaïques, la section de fonctionnement s'équilibre à 13 695 euros et la section investissement à 10 353 euros)

Pour le budget assainissement, la section d'exploitation s'équilibre à 104 422 euros et la section investissement à 589 483 euros

Pour le budget de l'eau, la section d'exploitation s'équilibre à 196 482 euros et l'investissement à 140 457 euros.

Questions diverses:

Rencontre avec le Direction de la Poste: un diagnostic territorial a été établi qui présente les différentes possibilités de reprise du bureau de Lapte à étudier par le Conseil: Agence Postale Mutualisée ou Relais postal.

Contrat de Délégation de Service Public pour la gestion d'un dispositif de recharges pour véhicules électriques avec l'agence des énergies.

Le pacte fiscal a été adopté

Pacte financier et fiscal:

Le maire André Defour a retracé le travail de réflexion entrepris avec l'aide du cabinet "Cap Hornier" depuis septembre dernier.

Par délibération en date du 24 mai 2018, il avait été acté le principe d'étudier un pacte financier fiscal et de solidarité au sein de la Communauté de Communes des Sucs. Plusieurs ateliers ont mobilisé des représentants des conseils municipaux afin de dégager des orientations et rédiger un pacte, véritable outil de planification financière pour optimiser les recettes de fonctionnement, corriger les inégalités territoriales et mettre en oeuvre le jeu de péréquation. Noémie Porte du Cabinet parisien "Cap Hornier" est venue présenter les résultats de ce travail. Après un échange entre élus, le maire a soumis ce pacte au vote des conseillers municipaux qui l'ont adopté à 16 voix et 3 abstentions.